

Synthèse ou tensions ?

Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, poursuit la discussion avec Jean-Marie De Ketele et la salle.

DÉBAT

DEUXIÈME ET TROISIÈME DEGRÉS

Jean-Marie De Ketele : *Bernard Delvaux et les discutants ont beaucoup insisté sur l'hétérogénéité et l'instabilité des trajectoires scolaires. Pour certains, l'hétérogénéité et surtout l'instabilité pourraient être freinées par des stratégies d'orientation — qu'il faudrait définir, soit positives soit de relégation —, par des dispositifs de tris plus efficaces au terme du premier degré — sur quelles bases se feraient-ils? — et par une revalorisation des filières qualifiantes — à propos de laquelle les discutants ont fait part de leur inquiétude. Pour d'autres, de telles mesures ne pourront jamais endiguer ce phénomène durable et il faudrait donc plutôt se diriger vers une réduction des plages horaires attribuées aux options groupées et atténuer les différences entre les filières. Comment vous situez-vous par rapport à ces diverses tendances?*

Pierre Hazette : Je ferai un rapide bilan en ce qui concerne l'orientation. Les centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S.) ont pour mission d'orienter les élèves et de leur permettre, avec l'aide d'un conseiller, de préciser leur projet de carrière, de vie, la filière qu'ils veulent suivre. En dépit de cela, l'orientation dans l'enseignement est freinée par un manque d'information et par la connotation négative du métier lorsqu'on l'apprend à l'école. Assez curieusement le métier n'est considéré de manière négative que dans sa phase préparatoire; dès qu'il est exercé réellement, son image devient positive. Nous devons tenir compte de ce phénomène de société. Bon nombre d'élèves traînent dans l'enseignement secondaire parce qu'ils ignorent qu'une autre formation pourrait leur être donnée dans un autre établissement. La revalorisation du métier est incontestablement un problème qui

RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT : EFFETS SECONDAIRES

me dépasse mais, comme ministre de l'enseignement, je m'emploie à montrer comment un élève qui arrive au terme d'une filière qualifiante peut véritablement être épanoui dans sa maîtrise du geste technique. J'ai présenté à Namur les 27 et 28 mai 2000 la vitrine des métiers que l'on apprend à l'école et j'ai été enchanté de voir la fierté de nombreux jeunes à montrer leur maîtrise technique. Pour faciliter une orientation positive vers le technique de qualification ou le professionnel, je vais mettre sur pied un parcours d'initiation dans le troisième degré de ces filières pour former les étudiants à accueillir, avec l'aide de leurs professeurs, les élèves du premier cycle pour leur montrer ce que l'on y apprend. Cette initiation est d'ailleurs une exigence du décret « missions » et elle fait actuellement défaut dans le premier degré. Si les jeunes pouvaient voir dans telle ou telle formation un appel, peut-être y aurait-il moins d'orientation négative.

Il faut également prendre en compte ce qui a été dit dans le débat : les jeunes sont à l'âge des turbulences morales de l'adolescence, et il est possible que les changements d'orientation soient causés par un manque de maturité. Il reste donc du travail, mais je pense que nous sommes sur la bonne voie.

J.-M. K. : Le débat a montré qu'il y a des conceptions différentes en ce qui concerne les cours généraux des filières de qualification. Les uns privilégient une conception disciplinaire des cours généraux, coupés des autres disciplines, notamment technologiques ou de pratiques professionnelles, par opposition à ceux qui privilégient la pluridisciplinarité et leur articulation à des situations d'ordre technique ou social.

Pour ce qui concerne l'analyse des tensions mises en évidence par B. Delvaux à propos des options groupées, je ne suis pas d'accord avec lui. S'il y a des tensions, il y a surtout une synthèse qui a été opérée. Lorsque la Commission communautaire des professions et des qualifications a entendu les représentants des entreprises définir le profil de qualification comme étant le niveau de maîtrise que l'on atteint après cinq ou dix ans de carrière, la réaction a été d'admettre que ce rêve était impossible et qu'il convenait de déterminer les profils de formation que l'on peut raisonnablement atteindre à la sortie de l'école. À ce moment-là commencera la nécessaire formation en entreprise. C'est ce que j'ai dit aux patrons du secteur de la construction à Batibouw : « N'allez pas rêver. Nous ne mettrons jamais à votre disposition des élèves parfaitement formés. Il faut que vous ameniez une formation continuée. » Donc, le profil de formation détermine les programmes. N'allez pas me demander de changer de direction au milieu du gué. Mais le problème des cours généraux se pose effectivement et il faut se garder de les instrumentaliser. Les élèves des filières techniques et professionnelles ont aussi le droit de s'intégrer dans la société et à y prendre tout ce qu'elle peut leur offrir, notamment en termes de culture. Mais il n'y aura pas de réforme du volume horaire avant 2003. Il faut préparer les dossiers de manière à affecter au mieux les moyens que donnerait un éventuel refinancement de l'enseignement. Comme l'indique le décret « missions », les cours généraux doivent servir à l'épanouissement culturel de la personne sans distinction entre l'enseignement général, technique et professionnel.

RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT : EFFETS SECONDAIRES

Un intervenant : *Va-t-on décloisonner le technique et le professionnel de façon à permettre à tous les enfants de disposer d'une grille horaire qui permette un nombre suffisant d'heures de formation générale, formation dont on a souligné toute l'importance? Le gros problème dans les dernières réformes du catalogue des options groupées est que l'on a volontairement associé tel type de profession à tel type de filière. Telle profession relèvera du technique, telle autre du professionnel. On a éliminé un certain nombre de formations en technique qui permettaient une formation générale pour ne garder que la formation en enseignement professionnel. Je trouve ce cloisonnement dommageable.*

P. H. : Je suis attentif aux propositions du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire qui fixe un nombre d'heures attribué soit aux cours techniques, soit aux cours de pratique professionnelles et je regrette que le nombre d'heures de français soit, dans le professionnel, par exemple, réduit à sa plus simple expression. Mais nous sommes tenus par le quart-temps horaire¹ et par les compétences à atteindre pour assurer aux jeunes l'employabilité.

Un intervenant : *Il y a quelques semaines, je me trouvais dans un autre débat. On parlait d'enseignement et un inspecteur de mon réseau à la Communauté française disait : « Voilà, nous avons eu le décret « missions », nous avons eu les socles de compétences et de compétences terminales, maintenant nous finalisons les programmes et puis, nous allons nous occuper des outils d'évaluation. » Il manquait quelque chose, il manquait tout ce qui se trouve entre ces dispositifs. Où sont les réformes nécessaires en matière de formation initiale et de formation continuée? Où sont les changements structurels dans l'emploi du temps, dans l'organisation, dans la remise en question des murs interdisciplinaires, entre les branches enseignées? On ne touche à rien de cela et nous, nous devons profondément modifier nos manières de faire en gardant les cours de cinquante minutes, en n'ayant comme formation que des journées pédagogiques organisées par l'inspection, ou en faisant de la formation à la carte pendant les vacances, ce que je fais personnellement depuis trente ans. Je ne vois donc pas l'intégration entre les projets de départ, l'évaluation à la fin et tout ce qui doit se passer entre ces deux termes, c'est-à-dire la transformation fondamentale des méthodes d'enseignement.*

P. H. : Vous dites qu'entre les deux termes, il n'y a rien. Quand même! Depuis 1993, un décret met en œuvre des formations pour les enseignants. Pour ceux-ci, comme pour les cadres d'entreprise, la formation continuée s'impose et devra, un jour, devenir obligatoire. Pour ce qui est de la formation à l'utilisation de l'informatique à l'école, des programmes très intéressants ont été élaborés. La formation continuée existe, même si elle pourrait être intensifiée. De plus, deux décrets, l'un concernant la formation initiale des instituteurs et l'autre l'agrégation pour l'enseignement secondaire supérieur, sont actuellement soumis au Conseil d'État.

¹ La limitation du volume horaire de cours généraux dans l'enseignement professionnel.